



# COMPTE – RENDU DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du 11 Janvier 2021**

**Etaient présents** : : Mme et MM Julien Issartel, Anne-Lise Bonaz, Daniel Bejannin, Remi Jacquand, Vasco Faria, Noémie Harguindey, Jean-Marie vuailat, Déborah Recacho, Patrick Berset, Yvan Novakoski, Pascal Durafour, Marilyn Péchoux, Radhia Rebaï,

**Absences excusées** : Monique Bevand, Paulo Carrico, Marie Ackermann, Isabelle Paquier, Pascal Bellod, Myriam Bereiziat

**Absent** : sans objet

## **Délibération pour subvention au comité des fêtes**

Suite à une dépense exceptionnelle de 900€ pour l'achat de bons cadeaux et à l'adhésion à l'association « picorez dans l'Ain » de 150€, le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 1050€ au comité des fêtes.

## **Délibération pour modifier les tarifs du centre de loisirs**

La modification du logiciel de facturation du périscolaire a pour conséquence la modification de la tarification du centre de loisirs. La modification ne se porte pas sur l'augmentation ou la baisse des montants mais sur les modalités.

Le conseil municipal FIXE le montant de la participation des familles, à compter du 1<sup>er</sup> Février 2021, comme indiqué dans les tableaux qui suivent.

Le tarif forfaitaire pour une semaine est indiqué pour un enfant. S'il s'avère qu'il y a un jour férié au cours de l'une des semaines le tarif sera calculé au prorata du nombre de jours de fonctionnement soit les 4/5 du prix de la semaine figurant dans le tableau.

Petites vacances – tarif pour une semaine de fonctionnement par enfant :

enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	QF 0-500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 et +
Si 1 enfant	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €
Si 2 enfants	37,50 €	42,50 €	47,50 €	52,50 €
Si 3 enfants et +	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €

enfants extérieurs à Martignat

	QF 0-500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 et +
par enfant	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €

Vacances d'été - une semaine de présence

Enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	QF 0-500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 et +
1 enfant	40,00 €	45,00 €	50,00 €	55,00 €
2 enfants	37,50 €	42,50 €	47,50 €	52,50 €
3 enfants	35,00 €	40,00 €	45,00 €	50,00 €

Enfants extérieurs à Martignat

	QF 0-500	QF 501 à 700	QF 701 à 900	QF 901 et +
par enfant	60,00 €	65,00 €	70,00 €	75,00 €

Une minoration sera accordée sur le tarif journalier : 1€ par jour par semaine supplémentaire

Accueil loisirs du mercredi

QF inférieur ou égal à 500

Enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée
1 enfant	4.00	8.00	24.00	48.00	28.00	56.00	36.00	72.00
2 enfants	3,50	7.00	21.00	42.00	24,50	49.00	31.50	63.00
3 enfants	3.00	6.00	18.00	36.00	21.00	42.00	27.00	54.00

enfants extérieurs à Martignat

	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	1/2 jour	journée	½ jour	journée	1/2 jour	journée	1/2 jour	journée
Par enfant	6.00	12.00	36.00	72.00	42.00	84.00	54.00	108.00

QF de 501 à 700

Enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée
1 enfant	4.50	9.00	27.00	54.00	31.50	63.00	40.50	81.00
2 enfants	4.00	8.00	24.00	48.00	28.00	56.00	36.00	72.00
3 enfants	3.50	7.00	21.00	42.00	24.50	49.00	31.50	63.00

enfants extérieurs à Martignat

	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	1/2 jour	journée	½ jour	journée	1/2 jour	journée	1/2 jour	journée
Par enfant	6.5	13.00	39.00	78.00	45.50	91.00	58.50	117.00

QF de 701 à 900

Enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée
1 enfant	5.00	10.00	30.00	60.00	35.00	70.00	45.00	90.00
2 enfants	4.50	9.00	27.00	54.00	31.50	63.00	40.50	81.00
3 enfants	4.00	8.00	24.00	48.00	28.00	56.00	36.00	72.00

enfants extérieurs à Martignat

	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	1/2 jour	journée	½ jour	journée	1/2 jour	journée	1/2 jour	journée
Par enfant	7.00	14.00	42.00	84.00	49.00	98.00	63.00	126.00

QF de 901 et au-delà

Enfants de Martignat

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée	½ jour	journée
1 enfant	5.50	11.00	33.00	66.00	38.50	77.00	49.50	99.00
2 enfants	5.00	10.00	30.00	60.00	35.00	70.00	45.00	90.00
3 enfants	4.50	9.00	27.00	54.00	31.50	63.00	40.50	81.00

enfants extérieurs à Martignat

	tarif par semaine		6 semaines		7 semaines		9 semaines	
	1/2 jour	journée	½ jour	journée	1/2 jour	journée	1/2 jour	journée
Par enfant	7.50	15.00	45.00	90.00	52.50	105.00	67.50	135.00

PRECISE que les personnes qui ne souhaitent pas communiquer leur n° d'allocataire CAF lors de l'inscription à l'accueil loisirs devront acquitter le tarif le plus élevé.

DECIDE d'attribuer une aide lorsque l'enfant, prend son repas à la cantine. Cette aide journalière est fixée, pour toutes les périodes de fonctionnement de l'accueil loisirs, comme suit :

Nbre d'enfants de la famille fréquentant le centre	QF 0-500	QF 501 à 700	QF 701 à 900
1 enfant	6,00 €	5.50 €	5,00 €
2 enfants	5,00 €	4.50 €	4,00 €
3 enfants	4,00 €	3.50 €	3,00 €

**Délibération pour approuver le rapport de la CLECT**

La mission de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) est de procéder à l'évaluation des charges transférées à l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité professionnelle unique consécutivement aux transferts de compétences. A ce titre, la CLECT doit élaborer un rapport qui présente l'évaluation des charges transférées.

Ce rapport constitue la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation (AC) qui sera versée par l'EPCI aux communes. Le versement des attributions de compensation constitue une dépense obligatoire pour la communauté d'agglomération.

Une fois adopté par la CLECT en son sein, le rapport est soumis aux conseils municipaux qui délibèrent sur le document proposé dans son intégralité sans possibilité d'ajout, de retrait, d'adoption partielle.

Il doit être approuvé par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux conformément à l'article L. 5211-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La CLECT réunie le 24 novembre 2020 a approuvé à l'unanimité des membres présents le rapport La commune de Martignat est concernée par le transfert de charge des Zones d'Activités Economiques (ZAE). Dorénavant, l'exploitation et l'entretien de l'éclairage public, de la défense extérieure contre l'incendie, des aires de stationnement, d'espaces verts, et de voirie seront assurés par la commune.

En contrepartie HBA reversera, chaque année, à la commune : 27 070,23€ (Moyenne de 2 années d'exercice)

### Présentation des travaux des commissions

- **Commission éducation :** Madame BONAZ évoque de nouveau les difficultés d'organisation de l'école Maternelle. Les parents d'élèves ont rencontré l'inspection académique pour faire remonter les problèmes. La commune a envoyé un courrier à la directrice de l'inspection académique pour signaler les dysfonctionnements et obtenir un rendez-vous au plus vite.
- **Commission communication :** M. BEJANNIN présente les futurs travaux de la commission : réflexion sur la modernisation du logo de la commune et conception d'un guide d'accueil du nouvel habitant
- **Commission travaux :** M. BERSET informe le conseil qu'HBA a réalisé le passage caméra dans les canalisations de l'orée du bois. Cette étude montre d'importants problèmes sur les canalisations d'EU. Il faudra qu'HBA fasse les travaux nécessaires avant d'envisager la réfection du lotissement. Par conséquent, les travaux vont être décalés dans le temps
- **Commission forêt :** M. JACQUAND présente les travaux en cours et notamment le travail sur le Schéma de défense contre l'Incendie et aide à la personne en Forêt. La première réunion entre la commune, le SDIS et l'ONF avait eu lieu en octobre lors d'une réunion de la commission forêt de MARTIGNAT. La deuxième a eu lieu sur le terrain au mois de novembre en forêt de MARTIGNAT. Le but de notre collaboration est de faire de MARTIGNAT une commune Test. Des Points de Rencontre de Secours ont été positionnés par l'ONF. Ils seront transmis au SDIS à toute fin utile. L'objectif serait d'étendre cette action à toutes les forêts, zones naturelles gérées par l'ONF sur le département. Nous arrivons presque à l'aboutissement du projet. Fort de l'implication et du dynamisme de chacun, c'est un projet qui apportera une vraie plus-value à différents services grâce à un travail collaboratif, une ouverture sur le partage d'expérience, la connaissance et l'exploitation des données.

### Questions diverses

- Problème des nouveaux horaires des transports en commun DUOBUS sur la ligne Oyonnax – Martignat. Le Maire a appelé le directeur de KEOLIS qui lui a indiqué la procédure à suivre pour faire remonter les doléances des habitants. Les usagers doivent écrire à DUOBUS via le formulaire sur le site internet DUOBUS : <https://www.duobus.fr/contact/nous-contacter/>

La séance est levée à 21h12

Les délibérations afférentes à cette réunion peuvent être consultées en mairie pendant les heures de permanence.

Martignat 11 Janvier 2021  
Julien Issartel, Maire